

Mme Papon-Fournier Laurence  
45 Ancienne Rte Royale  
33870 Vayres  
Tél : 07 86 52 80 09

Objet : Homicide involontaire « A la mémoire de mon fils Anthony ».

Je suis la maman d'Anthony Geonget.

Le 17 janvier 2022 à 22h15, Anthony a perdu la vie. Il a été victime d'un accident de la route sur la rocade bordelaise provoqué par un délinquant multirécidiviste sous l'emprise de stupéfiants et de protoxyde d'azote et circulant à vive allure. Anthony rentrait tranquillement chez lui après avoir donné ce qui restera son dernier cours de judo à Bègles.

Le 18 janvier 2022 au matin, deux policiers sont venus à notre domicile, nous annoncer la douloureuse nouvelle. J'étais seule chez moi, je ne travaillais pas. Trois jours avant ce drame je perdais mon papa.

Je me souviens m'être effondrée. J'ai appelé Jean-Michel, le papa d'Anthony sur son lieu de travail. J'étais en larmes et je lui ai demandé de rentrer car Anthony avait eu un grave accident. « Anthony est décédé ... »

Les policiers sont restés avec moi jusqu'à l'arrivée de Jean-Michel. Ils ont essayé de nous expliquer l'inexplicable : l'accident et toutes les démarches que désormais nous aurions à faire. Ils ont fait preuve de bienveillance et d'empathie à notre rencontre.

Dans nuit, ils avaient eu ce même comportement bienveillant vis à vis de Mélanie, la compagne d'Anthony. Ne le voyant pas rentrer ce soir là, elle est partie à sa rencontre. Elle a découvert l'accident et, apeurée, elle s'est arrêtée sur le bord de la rocade d'où elle a contacté les hôpitaux et les pompiers. Les policiers intervenants sur les lieux, prévenus de sa présence à proximité de l'accident, sont alors venus à sa rencontre et on dû lui annoncer le décès de son conjoint. Ils ont pris soin de la raccompagner chez sa maman pour ne pas la laisser seule.

Après le départ des policiers de notre domicile, nous avons pris la décision d'attendre que les sœurs d'Anthony, Camille et Chloé rentrent de la Fac dans la soirée pour leur annoncer ce tragique accident. Ce moment fût horrible et reste indescriptible. On lisait dans leurs yeux toute leur détresse, leur douleur et leur incompréhension.

Dans ces moments, on ne réalise pas ce que l'on nous annonce. C'est un blocage. Notre cerveau nous protège contre ce qui est insupportable. Le choc de cette annonce nous précipite dans un chagrin intense et immense.

Nous avons mangé en famille le samedi 15 janvier 2022 comme souvent après les cours de judo d'Anthony. Si j'avais su que ce samedi serait le dernier que je passais avec Anthony, je l'aurais serré très fort dans mes bras. Je lui aurais dit à quel point j'étais fière d'être sa maman. Je lui aurais dit à quel point je les aimais, lui et ses sœurs. Je... Mais on ne sait pas que c'est la dernière fois que l'on voit des êtres aimés.

Je me souviens aussi que ce lundi matin il nous a appelé pour nous demander le lieu et l'heure des funérailles de son grand-père.

Moi, je lui ai envoyé un message le soir et il m'a répondu. Donc c'est IMPOSSIBLE, cet accident n'est pas réel.

Je me suis sentie brisée. J'ai ressentie une vive douleur dans mes entrailles. Mon corps était là mais mon esprit était ailleurs. Peut-être que je m'échappais pour ne pas souffrir. La seule chose que je voulais, c'est qu'Anthony rentre à la maison et que ce cauchemar s'arrête.

On perd tous ses repères. On perd sa vie.

Jean-Michel a contacté son frère et son épouse, policiers dans la région parisienne. Nous avons besoin de soutien car la brutalité d'un événement aussi violent nous plonge dans l'incapacité à faire face à la réalité. Nous sommes incapables d'entreprendre les démarches relatives à un tel accident. Ce que l'on souhaite le plus au monde c'est voir Anthony, c'est la seule chose qui nous importe. On veut comprendre cet accident. Et c'est là que commence notre long et douloureux parcours de famille de victimes.

Trois semaines interminables, nous ont été imposées avant de pouvoir voir Anthony. Nous nous sommes sentis abandonnés et méprisés en tant que famille de victimes. Pour expliquer un tel délai, on nous parle du manque de moyens de la justice. Est-ce normal ? Nous étions déjà des victimes de ce drame et on nous humilie avec cette attente. Oui, l'humiliation définit bien ce que nous avons ressenti.

Puis, vient le moment où l'on se retrouve à choisir un cercueil, à préparer la cérémonie. Nous ne sommes pas programmés en tant que parents pour organiser un tel événement pour nos enfants. Ce n'est pas l'ordre des choses. Nos enfants doivent nous survivre. Nous nous attendons à les voir grandir, à vieillir à leurs côtés, à les voir fonder leur propre famille. Mais en un instant toutes nos croyances s'effondrent.

Je me suis sentie amputée d'une partie de moi. Je n'ai pas su protéger mon fils, Anthony. On se pose aussi ces questions : pourquoi lui ? Et si j'avais fait ça ? Ou ça ? Peut-être qu'il n'aurait jamais croisé la route de ce délinquant multirécidiviste. Cette culpabilité continue de me hanter.

J'ai longtemps été dans une bulle de déni, puis c'est devenu de la colère et de l'anéantissement.

J'ai toujours l'espoir qu'il ouvre la porte et qu'il me dise : coucou maman !

C'est le manque de sa présence qui est le plus insupportable. Et ça s'accroît à chaque jour qui passe. Nous alternons entre des jours où l'on accepte cette douleur et ce manque et à d'autre moment, c'est si intense qu'on s'effondre.

Nous avons souhaité préparer avec ses sœurs et sa compagne, une cérémonie qui représente Anthony. Tel qu'il est, qu'il était et qu'il le restera. Elle se devait d'être chaleureuse, rayonnante, amicale, « festive » comme lui. Tous ces amis, ces collègues, tous ceux qui l'ont connu, sont venus le saluer et lui rendre hommage. Lors de la cérémonie, je n'étais pas pleinement consciente de ce qui se passait, peut-être pour ne pas avoir à admettre l'horrible réalité.

Anthony était âgé de 30 ans. C'était un passionné. Dès qu'il trouvait un nouveau centre d'intérêt, il s'investissait et se formait. Ses amis se moquaient de lui et le surnommaient le « BAC + 8 ».

Depuis son enfance, Anthony pratiquait le judo au judo club REBECA à Beychac et Caillau. C'était une passion qu'il n'a jamais cessé de pratiquer. Même lorsqu'il est parti se perfectionner en anglais en Australie pendant plusieurs mois, il s'est inscrit dans un club local. Cette passion le conduira à suivre une formation BP JEPS, spécialité éducateur sportif, mention Judo-Jujitsu au Dojo Béglais.

Anthony était une belle personne. Il était rayonnant, jeune homme attentionné, à l'écoute de sa famille, de sa compagne, des ses amis, de ses collègues et des enfants dont il s'occupait. Il faisait honneur aux valeurs du judo. La modestie, la politesse, l'amitié, le contrôle de soi, le courage, le respect et l'honneur sont autant de termes qui le caractérisent.

Depuis ce drame, nous vivons un véritable cauchemar. Anthony était l'aîné de la fratrie. Ses sœurs Camille et Chloé, nées jumelles, sont venues agrandir la famille six ans après la naissance d'Anthony. Je ne me console pas de sa disparition, car mes enfants sont uniques et j'ai tissé des liens différents avec chacun d'entre eux. J'aimerais tant les entendre encore rire à ses blagues, avoir des fous rires et même se prendre le bec. J'aimerais tellement que notre vie soit toujours la même. J'ai peur dans l'avenir car il est difficile d'accepter ce drame et de concevoir notre chemin sans Anthony.

Le quotidien est devenu très difficile, sans saveur. Mes sourires sont superficiels. Je n'arrive pas à retrouver une joie de vivre. J'évite les contacts. Je préfère rester chez moi. J'ai mal. Mon cœur est brisé. Je n'arrive pas à rester concentrée. Mes pensées s'envolent chaque fois vers Anthony.

Je suis si malheureuse d'avoir perdu mon fils avec lequel je partageais de si beaux moments : les photos de gâteaux que nous réalisions chacun de notre côté, nos repas le samedi à midi après ses cours de judo, ou le dimanche...

Tellement malheureuse en pensant aux fêtes, aux anniversaires, aux jours de la semaine où il passait à l'improviste faire un bisou ou un coucou, à nos balades à vélo, nos sorties ciné, à tous ces moments que nous ne vivons plus ensemble.

Une chanson, un film, un mot, une odeur, nous rappellent constamment des instants avec Anthony et c'est le désespoir qui nous gagne. Les pleurs sont devenus les seuls accompagnants de son souvenir.

Camille et Chloé n'ont pas pu finir leur année de Fac. Comment auraient elles pu le faire ? Mais, elles ont su rebondir et faire honneur à leur frère qui les poussaient toujours à se surpasser. Anthony était le grand frère protecteur, leur confident. Elles sont si tristes et si malheureuses de ne plus pouvoir partager de merveilleux moments en sa compagnie. Mais ceux passés ensemble resteront à tout jamais ancrés dans leurs cœurs et leurs mémoires. Cet individu leur a volé une partie de leur jeunesse et de leur insouciance car elles avaient besoin encore de lui.

Anthony partageait avec Jean-Michel, son père, des passions communes : les voitures anciennes, les sorties karting, les découvertes de vieux jeux de société, le goût pour le bon whisky. Le choc du décès d'Anthony l'a plongé dans un chagrin immense. Il ne se console pas de sa disparition. Il continue d'entretenir la voiture qu'Anthony s'était offerte pour ses trente ans. Une 205 « Indiana » de 1991, sa petite « Indi ». Il continue à chiner de vieux jeux de société, ce qui lui permet de rester proche de son fils. Ce délinquant a détruit de merveilleux moments père fils.

Anthony était en couple avec Mélanie, une jeune femme qui possédait la même joie de vivre que lui, son double au féminin. Ils avaient des projets de vie : fonder une famille, l'achat d'un

bien immobilier, des voyages, etc ... Ce délinquant a pris à Mélanie l'amour de sa vie. Maintenant, elle doit se reconstruire et ce chemin est long, difficile et douloureux.

La disparition d'Anthony a provoqué pour chacun des membres de notre famille, un véritable tsunami. Il avait tissé des liens de tendresse, d'affection, et de complicité avec chacun d'entre eux et désormais tous sont orphelins d'une partie d'Anthony.

J'ai pu le constater avec le témoignage de mon beau-frère et de ma belle-sœur pour une association d'aide aux victimes de la route où ils expriment toute leur douleur et leurs pleurs face à ce drame. Sa grand-mère paternelle quant à elle, lui a peint le tableau qu'il lui avait demandé. Elle a également peint son portrait. Ainsi elle reste près de lui. Son autre grand-mère va tous les jours lui déposer des fleurs. Son professeur de Judo au REBECA judo club de Beychac et Caillau, organise un tournoi du Judo qui portera son nom.

Nous sommes dans une telle détresse que l'on ne se rend pas compte de la douleur des autres membres de sa famille et de ses amis.

Anthony fait partie d'une bande d'amis depuis le collège qui s'est agrandie au cours des années et des rencontres. Ils sont si proches et si complices qu'ils peuvent compter les uns sur les autres. Ils partageaient de beaux et bons moments : sorties vélo, ski, anniversaires, mariages, naissance d'enfants pour certains.

Bastien, son meilleur ami, m'a envoyé, le 17 janvier 2023, un joli texte qui commençait ainsi :

*« Il pleut, comme si le ciel voulait verser toutes les larmes que j'essaye de contenir... Déjà un an que tu es parti. Non, je reformule un an que tu nous a été enlevé... Mais le fait que tu sois parti si tôt, si brutalement m'a fait ouvrir les yeux. Je me rends compte aujourd'hui que la vie est courte, et que si on cherche un peu, elle est belle... »*

Malgré la beauté de son texte, je n'arrive toujours pas à trouver cette nouvelle partie de notre vie, belle sans Anthony. Cette douleur est toujours présente, dévorante, insidieuse. Elle nous laisse des cicatrices indélébiles qui témoignent de notre chagrin.

Anthony aimait la vie, et je sais que désormais tous ces merveilleux moments sont finis, tout simplement parce que ce délinquant multirécidiviste a commis l'irréparable. Aujourd'hui, mon seul bonheur, c'est de regarder des photos, des vidéos ou d'écouter son dernier message vocal. Mais ça ne remplace pas sa présence.

Je ne trouve aucun mot pour définir notre douleur face à ce malheur. Nous avons tous nos propres mécanismes de défense pour faire face à cette perte. Chacun d'entre nous essaie de trouver une solution pour remédier à son chagrin, à sa douleur et à cette disparition si brutale.

Depuis ce drame, j'ai entrepris de me battre pour Anthony et pour que ces faits qualifiés d'**homicide involontaire** soient requalifiés en **homicide routier**.

Dès février 2022, j'ai interpellé à ce sujet Mme Brigitte Macron, puis le député de ma circonscription, Florent Boudié ainsi que l'ensemble des députés. Nous avons été reçu en compagnie du meilleur ami d'Anthony par le Monsieur Boudié, alors en pleine campagne électorale pour sa réélection. Il s'est dit satisfait de son travail. Il dit nous avoir entendu, nous avoir compris. Ces mots semblent constituer la phrase fétiche de toutes les personnalités politiques.

**NON**, personne ne peut comprendre le chagrin de parents face à la disparition d'un enfant dans ces conditions. A ce jour, malgré mes nombreux mails et appels téléphoniques aucun nouveau retour de la part de Monsieur Boudié.

Seuls quatre députés sur 577 ont répondu à mes courriers. Ils nous ont assuré de leur soutien et nous ont invités à nous adresser à des associations d'aide aux victimes, tout en nous précisant que la sécurité routière est **une priorité nationale**. Le peu de réponses me permet de douter de cette dernière affirmation.

J'ai continué malgré tout mes courriers dans lesquels j'explique nos difficultés face à notre chagrin, à toutes les démarches administratives et judiciaires. J'ai écrit aux députés membres du groupe d'études sécurité routière et j'ai pu m'entretenir avec certains d'entre eux. Ils se disent conscients de l'immense chantier que représente la sécurité routière et m'assurent eux aussi de leur soutien.

L'État est défaillant dans sa mission de sécurité. Sans une volonté absolue et sincère le nombre de morts continuera à progresser dans l'indifférence générale.

J'étais loin de me douter que ce chemin serait aussi long, aussi douloureux et que nous serions, à ce point, seuls pour y faire face. De l'aide d'un quelconque organisme mis en place par l'état, il n'en a pas été question. Je crains que les législateurs ne prennent pas la mesure des lacunes et des défaillances de l'État en matière d'aide aux victimes et à leurs familles. Incapables de faire face seuls à ces démarches, nous avons dû être accompagnés par des membres de notre famille.

Ces démarches ont représenté onze mois de bataille. Nous avons été confrontés à des procédures complexes et parfois traités de manière inhumaine. Nous avons dû faire face à différents interlocuteurs dont certains n'hésiteront pas à mettre Anthony en demeure de régler des cotisations d'assurance postérieures à son décès via une procédure d'huissier.

Il aura fallu trois mois et demi pour obtenir de la banque gestionnaire des comptes d'Anthony la restitution et le versement de son capital. Nous avons dû les harceler.

La compagne d'Anthony a dû attendre neuf mois et effectuer plusieurs courriers et mails, avant de percevoir de Pôle Emploi l'allocation décès à laquelle elle pouvait prétendre, tout simplement parce qu'elle n'avait pas utilisé la bonne formule dans ses différentes demandes. Manifestement, elle devait deviner que la phrase « *Je sollicite l'allocation décès suite au décès de mon conjoint...* », était indispensable dans la demande de versement et conditionnait la prise en compte de celle-ci par les services de Pôle Emploi.

Cette liste de manquements flagrants est loin d'être exhaustive.

Il a fallu trouver un avocat. L'assurance en propose bien un : le sien. Et on comprend vite après quelques échanges qu'il défendra d'abord les intérêts de son employeur avant les nôtres.

Sur le plan pénal, les mêmes déboires : un an s'est écoulé sans que l'on puisse nous donner une date de procès. Nous avons appris par l'intermédiaire de notre cabinet d'avocat que le juge d'instruction en charge du dossier a quitté son poste et qu'il est remplacé par un nouveau juge. Ce changement a eu lieu sans que notre conseil ou nous même ne soyons avertis. Nous avons également appris que le rapport d'accidentologie et le PV d'enquête qui devaient être remis fin mai 2022 ne sont toujours pas déposés au dossier en Avril 2023. Pour expliquer l'insupportable attente et ces lenteurs on nous parle encore du manque de moyens de la justice. Comment peut-on nous imposer de tels délais ?

Malheureusement notre parcours, qui n'est pas seulement le nôtre mais celui de nombreuses familles de victimes, prouve, s'il en était besoin que les victimes et familles de victimes ne sont pas une priorité pour **l'État Français** et que la sécurité routière n'est pas une **priorité nationale** malgré les promesses récurrentes des gouvernements successifs des ces trente dernières années.

Ce drame a de graves conséquences sur notre famille, sur notre santé physique et psychologique, sur le plan professionnel et social. Au moment de ce drame nous avons dû nous mettre en arrêt de travail car nous étions dans l'incapacité de faire face à nos obligations professionnelles. Pendant cet arrêt, j'ai été victime d'un licenciement par l'un de mes employeurs. Je m'occupais professionnellement d'enfants. Par la suite, je n'ai pas pu reprendre cette activité car j'ai dû mal à m'épanouir et apporter tout mon professionnalisme à mon activité. Même si j'essaie de penser à autre chose, la douleur est toujours présente et sera à tout jamais mon unique partenaire.

Aucune prise en charge efficace n'est prévue par **l'État Français** pour nous accompagner, mis à part l'invitation à télécharger des applications, comme me l'ont suggéré l'ancienne déléguée interministérielle à la sécurité routière Mme Marie Gautier-Melleray ou le garde des sceaux Mr Eric Dupont-Moretti.

J'ai néanmoins pris contact avec l'une de ces associations subventionnées par les collectivités avant que ceci ne me soit suggéré. J'ai dû attendre six mois avant d'avoir un rendez-vous pour un soutien psychologique dans des locaux impersonnels et ouverts un seul jour par semaine. Malgré la bonne volonté de ses membres, ces associations ne peuvent pas apporter de soutien adapté aux besoins des familles de victimes.

Je me suis orienté vers une psychologue privée qui, après un entretien d'une demi heure, m'a conseillé de relativiser la disparition d'Anthony car **j'avais la chance d'avoir deux autres enfants**. Incompréhensible !

« **L'assassin** » de mon fils -j'emploie volontairement ce terme, même si juridiquement il est inadapté dans ce cas - a été placé en détention provisoire après les faits. Et seulement six mois après, il est libéré et placé sous contrôle judiciaire. C'est **inacceptable** pour toute la famille d'Anthony et ses amis.

La décision de libérer ce délinquant multirécidiviste m'oblige à penser que le décès d'Anthony n'a aucune valeur aux yeux de la justice française. Anthony ne peut et ne doit pas être considéré comme un simple numéro, ni une statistique. Ce drame ne doit pas être banalisé par le législateur.

Quel argument justifie cette libération ? Pourquoi le magistrat n'a t'il pas tenu compte de l'acte commis ? Prendre la vie d'une personne en France est-il devenu si banal ? Quelles valeurs la République défend-t-elle ?

Mon avocat m'a appris que dans le cadre de l'homicide involontaire, le législateur a décidé que, seul l'auteur des faits peut faire appel de la décision du tribunal concernant la sanction pénale prononcée à son encontre. En d'autres termes, le délinquant peut considérer qu'il est sanctionné trop sévèrement et exiger que la décision soit reconsidérée. Par contre, moi, je n'ai pas le droit de considérer que l'auteur n'a pas été assez sévèrement puni. Je ne pourrais même pas prendre la parole lors de l'audience du procès devant la cour d'appel si tel devait être le cas. En tant que famille de victime, la justice nous oblige à subir dans le silence Nous n'avons pas le droit à la parole. Nous n'avons aucun droit. Seul compte le délinquant. Sa parole a plus de résonance et est

plus respectée que celle des familles de victimes. Je constate qu'on accorde aucun répit, aucune reconnaissance, aucun droit aux familles de victimes.

Et on me demande de croire en la justice française : *c'est impossible*.

Je suis obligée d'accepter la sanction qui m'est d'ores et déjà infligée. La sentence ne sera jamais à la hauteur de l'acte commis par ce délinquant et de ma douleur. Ma famille et moi sommes condamnés à la perpétuité sans remise de peine. Je suis également convaincue que le temps joue en sa faveur, et qu'il est suivi et aidé pour préparer « *sa réinsertion* », et ainsi lui éviter une trop lourde peine au moment du procès.

Je sais que les prochaines échéances vont être tout aussi douloureuses et injustes pour nous, ses parents, pour ses sœurs, pour sa compagne, pour toute sa famille et pour ses amis.

**Le Procès...** On s'y prépare et surtout, on se prépare à entendre que cet homicide était involontaire et que son auteur ne sera pas sanctionné sévèrement. Très souvent, les juges ne prononcent que des peines minimales et très rarement une peine de prison. Et pourtant, ces délinquants multirécidivistes encourent jusqu'à 10 ans d'emprisonnement avec au moins deux circonstances aggravantes. Les magistrats doivent appliquer la tolérance zéro et l'ensemble des textes prévus à l'encontre de ces individus. Il n'est pas acceptable d'entendre que le magistrat ne souhaite pas détruire la vie du délinquant multirécidiviste parce qu'il « s'est racheté » face à la société. Comment admettre qu'aucune vraie sanction ne soit prise à l'encontre de ces « *assassins* ». Le point de vue des victimes et des familles de victimes n'est pas suffisamment pris en compte par la justice. La réparation du préjudice ne peut se limiter à une indemnisation financière. Elle doit être accompagnée d'une juste condamnation.

J'ai rejoint un collectif : *Le collectif justice pour les victimes de la route* (<https://www.justicevictimesroute.fr/>). Je l'ai rejoint il y a peu de temps car je me suis rendue compte que je menais le même combat : *l'homicide routier et la prise en charge des victimes*.

J'ai trouvé du soutien auprès de ce collectif car ces familles ont vécu le même drame, les mêmes injustices que nous. Nous nous comprenons car nous avons le même langage et le même but.

Avec le collectif nous souhaitons faire modifier la loi sur ce que le législateur appelle *homicide involontaire* commis par des délinquants multirécidivistes. Le terme **involontaire** est **inacceptable et inapproprié** dans ce cas précis.

L'assassin d'Anthony était dans les locaux de la police trois mois avant cet accident, poursuivi plusieurs fois pour conduite sous l'emprise de stupéfiants et conduite sans permis. Pour avoir été plusieurs fois poursuivi pour des délits routiers, il avait la pleine conscience de ses actes et en cela la faute a été commise de façon volontaire. Même si la volonté de tuer Anthony ne peut pas être démontrée, les circonstances aggravantes et la volonté de s'affranchir des règles malgré la connaissance des risques justifie que cet acte soit considéré comme **volontaire**. Le comportement fautif de ce délinquant multirécidiviste a eu pour conséquence le décès d'Anthony. Dès lors, comment considérer cet homicide comme involontaire ?

C'est pourquoi, nous souhaitons la création d'une infraction autonome : **L'HOMICIDE ROUTIER**. Ce changement de dénomination revêt également une portée symbolique pour les familles de victimes.

Nous demandons la création de peines planchers, la prison ferme systématique et des sanctions exemplaires pour ces délinquants multirécidivistes en corrélation avec les circonstances aggravantes.

Nous demandons qu'il soit permis aux familles de victimes de pouvoir prendre la parole lors de l'audience du procès devant la cour d'appel.

Nous demandons la prise en charge immédiate et réelle des victimes et des familles de victimes face à toutes les démarches.

Lors de l'affaire « Palmade », et du tapage médiatique qui s'est ensuivi, nous avons entendu Mr Darmanin et Mr Dupont-Moretti sortir de leur silence pour débattre au sujet de cette qualification d'homicide involontaire, et depuis plus rien.

Ces homicides ne doivent pas être banalisés. Ce n'est pas une fatalité. Ces drames n'arrivent qu'aux autres jusqu'au jour où les autres, c'est nous !

Au cours de notre long et douloureux parcours de familles de victimes, nous avons découvert les carences de l'État en matière de sécurité, d'accompagnement des victimes et familles de victimes et du laxisme de la justice en matière de délinquance routière. Nous avons le sentiment que l'on porte plus d'attention aux délinquants quant à leurs conditions de détention, leurs besoins, leurs réinsertions, leurs aménagements de peine alors que pour les victimes et familles de victimes, leurs véritables problématiques ne sont jamais abordées.

En conclusion, il est difficile pour nous de rester confiants dans la justice française et dans l'impartialité et le professionnalisme des magistrats qui composent nos tribunaux.

Nous espérons que ce témoignage vous aidera à mieux comprendre le quotidien des familles de victimes et que nos voix seront enfin écoutées.

**Toutes ces victimes doivent sortir de l'ombre et apparaître enfin à la lumière.**

Pour Anthony,

Cordialement, Laurence Papon-Fournier